

IM.-  
CONGO BELGE  
SECRETARIAT GENERAL  
Section Documentation  
BUREAU "BIBLIOTHEQUES"

Léopoldville, le 27 mai 1959.-  
B.P. 3090

A31/701-36

Ruhengeri

94/4II

6454

NO 2341	See-8
1/1	1/6/59
VISAS	AV

Note aux souscripteurs aux 3 revues des "Editions juridiques du Katanga" 1959.-

J'ai l'honneur de vous informer que le "Comité de la Société d'Etudes Juridiques du Katanga" a décidé de suspendre la publication du "Bulletin des Tribunaux de Police Congolais" à partir de janvier 1959.-

Comme vous avez souscrit, par mon intermédiaire, un ou plusieurs abonnements combinés 1959 aux trois revues publiées par cette société, notamment :

- 1°) Revue Juridique du Congo Belge
- 2°) Bulletin des Juridictions indigènes
- 3°) Bulletin des Tribunaux de Police Congolais,

ceci aux prix global de 380 Frs, et que le taux de l'abonnement combiné pour les périodiques sous 1° et 2° est de Frs 300,- C., vous pouvez donc annuler 80 Frs C. sur chaque abonnement souscrit.-

W

Le Bibliothécaire, L. DANSE.

EB